

Ne pas continuer à bâcler une réforme bâclée !

Le Sgen-CFDT accueille avec beaucoup de réserves les préconisations du comité sur la place des mathématiques dans la voie générale du lycée.

RAJOUTER 1H30 DE MATHÉMATIQUES DANS LE TRONC COMMUN DÈS LA RENTRÉE 2022 EST PROBLÉMATIQUE :

- l'hypothèse d'un **enseignement de maths uniquement pour les élèves non spécialistes** à la rentrée 2022 puis **pour tous les élèves à la rentrée 2023** implique un contenu et des modalités d'enseignement transitoires, d'autant plus que le comité préconise des Assises Nationales des Mathématiques dès l'année 2022-2023.
- **le délai imparti va peser sur les enseignant-es** de mathématiques : appropriation du programme pendant les congés et cours assurés en heures supplémentaires.
- **la proportion d'élèves suivant la spécialité maths risque de baisser** avec l'introduction des mathématiques dans le tronc commun.

UN AJUSTEMENT PRÉCIPITÉ QUI NE RÉPOND PAS AUX VRAIS ENJEUX

Cet ajustement risque donc fort de ne pas répondre à l'enjeu majeur de la définition d'un bagage scientifique et mathématique commun à tou·tes les élèves et des conditions de son appropriation. Il risque aussi de **ne pas permettre de sortir du processus mortifère** pour les professeur-es et les élèves **de sélection précoce par les mathématiques**. Et il participe encore un peu plus à l'illisibilité des objectifs de la réforme.



IL EST NÉCESSAIRE DE :

- » **placer la réflexion dans le cadre global de la formation des lycéen·nes** : dans le continuum bac-3/bac+3 mais aussi en tenant compte des autres enseignements mis en place au lycée,
- » **changer le statut des options et en faire des modules** dotés spécifiquement **en augmentant la dotation par division.**

Le Sgen-CFDT considère qu'il est **impératif de réformer la réforme en prenant le temps** de la coconstruction. **Agir sur le travail et le parcours des élèves nécessite du temps et de la stabilité.** Cela implique notamment de **se pencher aussi sur ce qui se passe avant le lycée et ce qui se joue après.**